



Règlement du Tennis-Club Chamblon

1. GÉNÉRALITÉS

Ce règlement a pour but de définir certaines règles visant au bon déroulement de la pratique du tennis et au maintien d'une bonne ambiance au sein du club. Il fixe notamment les bases du système de réservation et de l'utilisation des courts et des locaux. Le règlement s'applique à tout autre sport pratiqué par les membres dans le cadre du Tennis-Club.

Ce règlement s'adresse à tous les membres du Tennis-Club de Chamblon ainsi qu'aux utilisateurs temporaires des courts, de la buvette et des vestiaires.

- Une tenue correcte et des chaussures adéquates sont exigées.
- Il est interdit de fumer ou de consommer de l'alcool sur les courts.
- Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts extérieurs ainsi que sur le court intérieur.
- La présence d'animaux est interdite sur les courts.

Pour l'utilisation de la salle, se référer au règlement communal.

2. RÉSERVATION ET UTILISATION DES COURTS

Une réservation ne peut excéder une heure pour un simple, respectivement deux heures pour un double.

Les joueurs ont l'obligation de réserver les périodes de jeu avec le système de réservations via internet soit à l'adresse <https://connexion.plugin.ch/user/login>, soit en utilisant l'onglet « réservations » du site ou alors via l'application gratuite Plugin.

Les noms figurant sur la réservation doivent correspondre à tous les joueurs présents sur les terrains. Si 10 minutes après le début de la plage horaire réservée les joueurs concernés n'ont pas pris possession du court, la réservation préalable est annulée et le

court devient disponible. Un court peut aussi être réservé sur place, en utilisant les divers systèmes de réservation comme indiqué ci-dessus.

COURT N° 1 : Réservation exclusivement via internet ou application et jusqu'à 6 jours en avance.

COURT N° 2 : Réservation exclusivement via internet ou application et jusqu'à 6 jours en avance.

COURT INTÉRIEUR : Réservation exclusivement via internet ou application et jusqu'à 6 jours en avance.

L'utilisation du court intérieur est réservée aux membres ayant payé les cotisations adéquates. Les membres qui ne désirent pas jouer à l'intérieur toute la saison et qui veulent profiter de la salle pour quelques heures seulement, peuvent également réserver par internet ou via l'application. L'heure sera alors facturée CHF 10.00 par personne ou CHF 20.00 pour le court.

Un membre a le droit de jouer avec un invité extérieur (non-membre). Lors de la réservation via internet, les noms du membre et de l'invité extérieur doivent y figurer. L'heure sera facturée CHF 10.00 au membre. Sauf cas exceptionnels, les courts ne seront pas loués à des non-membres uniquement.

Une heure de tennis dure en réalité 55 minutes. En effet chaque joueur doit impérativement :

A. Pour les courts extérieurs, balayer le court afin que le terrain soit prêt pour les joueurs suivants. En outre, les joueurs quittant le terrain en dernier doivent le fermer à clef et éteindre la lumière le cas échéant.

B. Pour le court intérieur, démonter le filet et le ranger dans le local du matériel, éteindre les lumières et fermer à clef.

3. UTILISATION DE LA BUVETTE, DES VESTIAIRES ET DE LA SALLE

Tous les membres à l'exception des écoliers qui ne sont pas accompagnés d'un Junior ou d'un Adulte ont accès à la buvette, aux vestiaires et à la salle. La buvette et les vestiaires peuvent être utilisés jusqu'à 23 heures du dimanche au jeudi et jusqu'à 24 heures les vendredis et samedis en dehors des manifestations du TCC.

Pour l'utilisation de la salle :

- Chaussures d'intérieur à semelles claires uniquement
- Montage ET démontage du filet compris dans l'heure de jeu
- Seuls les membres inscrits sur le système de réservation Plugin ont accès à la salle
- Pour le reste, se référer au règlement communal

Les membres sont priés de respecter la propreté de ces locaux, de les fermer à clef et d'éteindre le cas échéant. Pour le surplus, le règlement de police s'applique.

4. RESPONSABILITÉ

Le Tennis-Club de Chamblon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et dans les locaux du TCC.

Le Comité, avril 2014